



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040233

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/02/2024 11H19 C:005360 I:19722
V/REF : 933991
V/Email reçu le Jeudi 29/02/2024 a 11H19

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02251
IMMEUBLE : ZAC P.CLAUDEL -2251
12a20/21/23, CHARLES DE GAULLE
1/3, RUE JEAN MOULIN
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 04 Avril 2024

Référence Marché: M_230860003-1

LOCALISATION : ALLEE N16/18/20 GAULLE - CONTACTER M LOUVIER POUR RDV -TEL:06 68674393

MOTIF : SUITE A DES REMONTEES D'ODEURS, NOUS AIMERIONS UN RENDEZ VOUS SUR SITE
POUR VOIR ENSEMBLE LES TRAVAUX A EFFECTUER

Donneur d'ordre : M. S LOUVIER

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage, aspiration, assèchement d'eau par camion équipé Haute Pression/ou
avec pompes a vide - 10M3/H - 22M3/H - aspirateur industriel a eau.

LE 05/03 A 08H30 :
REUNION DE CHANTIER

LE 11/03 A 08H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 3 TECHNICIENS
RECHERCHE DE FUITE DANS LE VIDE-SANITAIRE
LOCALISATION D'UNE TRAINASSE PERCEE
COLMATAGE DE LA BRECHE AVEC UN MORCEAU DE PVC - FUITE MAITRISEE
POMPAGE DE 12M3 D'EAUX USEES

GESTION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT SPECIALISE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 15/03/24 a 12H37 M. S LOUVIER

MP LCOMPTER Email envoyé le 12/03/24 a 09H09 M. S LOUVIER

DEVIS A SUIVRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTION PVC DN100 DEFECTUEUSE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040233

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
5,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 11/03	5	70,85		389,67
7,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	7	120,58		844,06
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Traitement des déchets	8	256,87		256,87
TOTAL H.T.					1490,60
T.V.A. a 10,00%					149,06
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1639,66</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 933991 du 07/03/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

18 AVENUE CHARLES DE GAULLE
69800 ST PRIEST

THCHYGPCI Txv hors contra Hygiene

Partie cne int.

1

02251-00001-00004 18 AVENUE CHARLES DE
GAULLE

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Délai

Date limite exécution : 22/03/2024

Observations

INTERVENTION LUNDI 11 MARS 2024

**NOUS REGULARISERONS LE BON DE COMMANDE EN FONCTION
DE VOTRE INTERVENTION LE JOUR MEME**

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra
s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0005 Forfait pompage / nettoyage des fosses 6 m3 compris remise en centrale de traitement (sceptique, hydro-carbure etc)	1,00	251,23	251,23	25,12	276,35
ODEURS NAUSEABONDE ALLEE 18 PRINCIPALEMENT					
VU SUR SITE AVEC L'UN DE VOS COLLABORATEURS					
				Total H.T.	251,23
				Total TVA	25,12
				Total TTC	276,35

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 933991 du 07/03/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par LOUVIER Sylvain le 07/03/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **18 AVENUE CHARLES DE GAULLE 69800 ST PRIEST**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **07/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 933991